



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal du Village de Val-David, lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2017, a adopté le règlement numéro 601-25.

Le règlement numéro 601-25 vise à modifier le règlement de zonage numéro 601, afin :

De modifier le plan de zonage en agrandissant la zone MIX-07 à même la zone MIX-09 et en agrandissant la zone C-02 à même la zone H-05.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 16 juin 2017, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 5 juillet 2017.

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe